Monsieur Frédéric VAN ROEKEGHEM
Directeur général de la CNAMTS
50 avenue du Professeur André Lemierre
75986 PARIS Cedex 20

Paris, le 12 janvier 2007

Objet : la destruction annoncée de la base Thériaque°

Monsieur le Directeur général,

Nous venons de prendre connaissance avec stupéfaction des mesures brutalement mises en œuvre, fin novembre 2006, concernant la base de données Thériaque° sur les médicaments. Ces mesures reviennent à détruire l'actuelle base Thériaque°, la confisquant de fait, et la transformant en un outil simplifié au service de la CNAMTS.

Voilà plus de 20 ans que le Centre national hospitalier d'information sur le médicament (CNHIM), l'un des rares groupes de professionnels de santé français qui luttent avec énergie depuis plusieurs décennies pour diffuser une information solide, impartiale sur les médicaments, a conçu, alimenté, géré et développé Thériaque° dans l'esprit d'un service public.

Thériaque° est aujourd'hui une ressource documentaire originale, de qualité, utile : la référence opérationnelle des soignants d'un très grand nombre d'hôpitaux, et hors des hôpitaux. La Rédaction de la revue *Prescrire* témoigne par exemple, dans le détail, de la spécificité et de l'utilité de cette base, notamment en matière d'infovigilance.

Fort des 60 % des voix que la CNAMTS partage avec les deux autres caisses d'assurance maladie (MSA et RSI (CANAM)) au sein du groupe d'intérêt économique (GIE SIPS), qui gère financièrement depuis février 2004 la base Thériaque° (contre 40 % pour le CNHIM), vous avez décidé la transformation de l'actuelle Thériaque° en une base réduite, adaptée à l'usage des services internes des caisses d'assurance maladie, et dont la maintenance sera assurée par du personnel en nombre restreint et moins qualifié. Ce qui revient à rayer d'un trait de plume une des trop rares ressources documentaires de qualité, indépendante des industries de santé, au réel service des professionnels de santé et, à travers eux, des assurés sociaux.

Monsieur le Directeur, vous n'avez pas le droit de confisquer de fait le résultat de 20 ans de travail du CNHIM.

Vous avez, bien sûr, le droit de décider de vous retirer du financement de Thériaque°, et de ne plus accompagner l'œuvre du CNHIM.

Vous avez, bien sûr, le droit de décider qu'il faut une base spécifique, beaucoup plus simple, adaptée à vos services.

Vous pouvez aussi considérer que, Thériaque° étant en grande partie financée depuis longtemps par la CNAMTS (tour à tour sous formes de subventions, puis d'achats de

prestations de services, puis depuis peu dans le cadre du GIE SIPS), il est légitime que vos services se servent de cette base pour constituer le socle de votre base interne.

Mais au nom de quoi avez-vous décidé de ruiner de fait le CNHIM et d'écarter son savoir-faire, l'empêchant ainsi de poursuivre le travail entrepris depuis 20 ans ?

Si vous ne croyez pas en l'utilité de Thériaque°, donnez à ceux qui y croient la possibilité de poursuivre l'œuvre entreprise.

Sur le plan formel, les dirigeants successifs du CNHIM ont certainement eu l'imprudence d'accorder une confiance aveugle aux autorités de santé françaises et aux dirigeants de la CNAMTS, allant jusqu'à reconnaître au GIE SIPS, en 2004, un droit de "propriété intellectuelle" sur la base Thériaque°. Mais ils n'ont assurément pas accordé cette confiance pour voir Thériaque° disparaître deux ans après !

Faut-il rappeler que l'argent dépensé par la CNAMTS pour aider au développement de Thériaque° provient des cotisations de l'assurance maladie ? Il est de bonne politique que cet argent soit investi dans une œuvre qui aide à mieux soigner les assurés sociaux.

Monsieur le Directeur, vous ne partagez apparemment pas les choix adoptés par vos prédécesseurs, et vous assumez les vôtres. C'est évidemment votre droit. Mais laissez vivre Thériaque°. Prenez le contenu de la base tel qu'il est, et faites-en la base simplifiée, dérivée, que vous souhaitez pour vos services. Mais rendez dans le même temps la base, données et logiciels, au CNHIM qui poursuivra Thériaque° comme il lui paraîtra utile pour la santé publique (pour rappel, le nom Thériaque° appartient au CNHIM).

Un divorce oui, mais pas une destruction.

En d'autres termes, Monsieur le Directeur, votre choix politique peut se traduire par un divorce d'avec le CNHIM, mais pas par la destruction de Thériaque°. Ne donnez pas à penser que l'un de vos objectifs, à l'occasion de votre passage à la tête de la CNAMTS, depuis septembre 2004, était de faire disparaître la seule base de données sur les médicaments indépendante des grands groupes financiers qui œuvrent sur le marché français.

Monsieur le Directeur, nous voulons croire que vous allez choisir la voie de la raison. La qualité des soins apportés aux assurés sociaux nécessite la mise à disposition d'informations utiles, fiables et impartiales à l'intention des professionnels de santé.

Thériaque° du CNHIM participe de cette démarche de santé publique indispensable. Laissez-la vivre, même si, et c'est regrettable, vous avez décidé de ne plus la nourrir.

Pour l'Association Mieux Prescrire et la revue Prescrire

Philippe Mura	Gilles Bardelay	Bruno Toussaint
Président	Directeur général	Directeur de la Rédaction

Lettre ouverte adressée également :

- À Madame Monique Weber, pharmacien-conseil de l'Assurance maladie et Présidente du GIE SIPS
- À Madame Jacqueline Grassin, Présidente du CNHIM
- À Monsieur Michel Régereau Président du Conseil de la CNAMTS
- À Monsieur Gérard Pelhate, Président de la MSA
- À Monsieur Yves Humez, Directeur général de la MSA
- À Monsieur Gérard Quévillon, Président du RSI
- À Monsieur Dominique Liger, Directeur du RSI
- À Monsieur Xavier Bertrand, Ministre de la Santé et des Solidarités
- À Monsieur Dominique de Villepin, Premier Ministre
- À messieurs les Présidents des Commissions des Affaires sociales du Sénat (Nicolas About) et de la Chambre des Députés (Jean-Michel Dubernard)
- Aux médias
- Aux 29 000 abonnés à la revue *Prescrire* en France et dans le reste du monde